

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4207

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Dardilly**

objet : **Esplanade de la Poste - Aménagement - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) - Approbation**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

**Rapporteur : Monsieur le Conseiller David**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Absents non excusés : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

**Conseil de communauté du 21 octobre 2013****Délibération n° 2013-4207**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Dardilly

objet : **Esplanade de la Poste - Aménagement - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) - Approbation**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La déclaration de projet porte sur une opération d'aménagement visant à requalifier et restructurer le secteur de l'Esplanade de la Poste situé au cœur du territoire de Dardilly le long de l'avenue de Verdun, à l'articulation du quartier des Noyeraies et du bourg.

Après une période d'études transversales, de concertation avec les habitants et de réflexions partenariales, la Communauté urbaine de Lyon et la Commune de Dardilly ont engagé le volet opérationnel de l'évolution du secteur de l'Esplanade de la Poste.

La concertation réglementaire relative à ce projet s'est déroulée du 9 mai au 15 juin 2012. Elle est venue compléter la concertation citoyenne engagée par la Commune dès 2007 avec, notamment, l'organisation d'ateliers urbains thématiques et des réunions de concertation et d'information autour du projet jusqu'en 2012.

Les habitants se sont exprimés sur les thématiques du stationnement, de la circulation, du cadre de vie et de l'habitat, du commerce. Les avis n'ont pas remis en cause les objectifs poursuivis par les collectivités et ont confirmé la nécessité de mettre en œuvre le projet d'aménagement du secteur de l'Esplanade de la Poste à Dardilly.

Les orientations envisagées pour l'aménagement du site de l'Esplanade de la Poste s'inscrivent dans un objectif d'intérêt général d'étoffement et de structuration du centre-bourg, garantissant un développement harmonieux et maîtrisé du territoire communal.

L'évolution du secteur de l'Esplanade de la Poste poursuit les objectifs suivants :

- développer, renforcer et épaissir la centralité du centre-bourg de Dardilly par la création d'une nouvelle polarité aux fonctions mixtes,
- enrichir l'espace par des équipements renforçant la centralité (commerces, services, espaces publics),
- assurer les coutures urbaines avec les secteurs environnants et notamment raccrocher le groupe scolaire des Noyeraies,
- simplifier et organiser la trame viaire pour assurer la lisibilité des déplacements et valoriser les modes doux,
- développer une nouvelle offre de logements répondant aux objectifs du plan local de l'habitat (PLH) en diversifiant le parc de logements,
- mettre en place un projet guidé par une ambition en matière de développement durable.

Il est prévu :

- un programme d'équipements publics comprenant une place publique, un jardin public et un square, le redressement et le réaménagement de sections de voiries, la requalification du chemin des écoliers en itinéraire mode doux, des liaisons piétonnes et des places de stationnements,
- un programme de construction se situant entre 10 000 et 12 000 mètres carrés de surface de plancher comprenant :
  - . des logements collectifs de typologie variée avec 30 % de logements locatifs sociaux (prêt locatif à usage social -PLUS-/prêt locatif aidé d'intégration -PLAI-), de 20 à 25 % de logements en accession sociale et de 45 à 50 % de logements en accession libre,
  - . des commerces et services en rez-de-chaussée.

En ce sens, le projet répond à la mise en œuvre des politiques publiques, en matière, notamment, de cohérence avec les objectifs du schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise approuvé le 16 décembre 2010, du programme local de l'habitat (PLH) de la Communauté urbaine, et contribue aux enjeux de construction d'un territoire accueillant, solidaire et durable.

La réalisation de cette opération nécessite, pour sa mise en œuvre, une déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de la Communauté urbaine sur le territoire de la Commune de Dardilly, conformément à l'article L 123-14 du code de l'urbanisme.

L'objet de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU est d'apporter les précisions réglementaires nécessaires à la bonne compréhension des objectifs définis pour l'évolution de ce site et également de redéfinir l'emprise des espaces boisés classés (EBC) au plus proche de la réalité patrimoniale et qualitative des boisements existants, ainsi :

- la zone UA2a du centre-bourg est complétée par une orientation d'aménagement (OA) couvrant le périmètre de la future opération et précisant le cadre des évolutions à venir sur ce secteur,
- l'EBC correspondant à des boisements et ne présentant pas de qualité particulière (haie de lauriers et peupliers) est supprimé. Le cèdre du Liban conserve son classement d'arbre remarquable en EBC compte tenu de sa qualité. L'inscription surfacique qui s'y superpose est redondante et est supprimée,
- la limite de la zone UA au nord-est du périmètre du projet est modifiée afin de correspondre plus précisément à l'axe de la voie.

Conformément à l'article L 123-14-2 du code de l'urbanisme, les dispositions pour assurer la mise en compatibilité ont fait l'objet d'un examen conjoint auquel la Préfecture et les personnes publiques associées étaient conviées. Cette réunion s'est déroulée à la Communauté urbaine le 21 janvier 2013.

Les mesures proposées pour la mise en compatibilité du PLU de la Communauté urbaine ont recueilli l'avis favorable de l'ensemble des participants à cette réunion.

Par arrêté n° 2013-02-28-R-0076 en date du 28 février 2013, le Président de la Communauté urbaine a prescrit l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la Communauté urbaine sur le territoire de la Commune de Dardilly. Elle a porté à la fois sur l'intérêt général du projet et la mise en compatibilité du PLU de la Communauté urbaine sur le territoire de la Commune de Dardilly.

L'enquête publique s'est déroulée pendant 39 jours consécutifs du 23 avril 2013 au 31 mai 2013 à la mairie de Dardilly 1, place Bayère, et à l'Hôtel de communauté, siège de l'enquête, 20, rue du Lac à Lyon 3°.

3 observations ont été portées dans le registre d'enquête publique de la mairie de Dardilly :

La première émane du Président de l'association de Dardilly "Environnement et avenir", concernant la suppression de l'EBC à propos d'un cèdre du Liban. Le fait que l'arbre soit classé "espace boisé classé ponctuel arbre remarquable" suffit à sa protection qui fixe justement une contrainte de préservation globale de l'élément à conserver. Ce classement assure la pérennité de l'arbre au regard des travaux à venir. Une attention particulière pourra être apportée au cours du chantier.

Les 2 autres remarques, de monsieur et madame Noiret et de monsieur Nicolas Schoch, relatives à la gestion des circulations automobiles, ne relèvent pas de l'enquête publique. Elles sont donc considérées hors sujet par le commissaire-enquêteur. Néanmoins cette problématique a bien été intégrée dans le cadre du projet qui vise sur ce point à en améliorer la gestion.

A l'issue de cette enquête publique, madame le commissaire-enquêteur a remis son rapport et son avis le 27 juin 2013. Son avis est favorable sur la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU. Il est toutefois assorti d'une recommandation : que soit mis en œuvre, pendant la phase chantier, tout dispositif matériel assurant une protection efficace du système racinaire du cèdre du Liban.

La Communauté urbaine et la Commune de Dardilly seront vigilants à ce que toutes les mesures soient prises au cours du chantier pour assurer la pérennité du cèdre du Liban.

Compte tenu de l'avis favorable émis par le commissaire-enquêteur, il est proposé au Conseil d'approuver la mise en compatibilité du PLU relative au projet de l'Esplanade de la Poste, sur le territoire de Dardilly ;

Vu ledit dossier ;

Vu le rapport et l'avis de madame le commissaire-enquêteur ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la Communauté urbaine de Lyon, sur le territoire de la Commune de Dardilly, dans le cadre du projet d'aménagement de l'Esplanade de la Poste, tel que soumis à l'enquête publique.

**2° - Précise** que cette délibération :

- a) - sera transmise à monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône,
- b) - sera notifiée à madame le maire de Dardilly,
- c) - fera l'objet des mesures de publicité prévues aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme,
- d) - sera tenue à la disposition du public ainsi que le dossier relatif à cette déclaration de projet entraînant mise en compatibilité du PLU, conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.**